LE PALAIS SUR VIENNE

ILLUMINATIONS DE NOËL

TIR D'UN FEU D'ARTIFICE LE 28/11/26 À 18H30

Dans le cadre des Illuminations de Noël, un feu d'artifice sera tiré depuis la mairie à 18h30 samedi 28 novembre.

Dans ce cadre, la Ville met en place un dispositif de prévention comprenant un périmètre de sécurité et la diffusion de conseils auprès des riverains réalisée la semaine précédente.

Pour les personnes véhiculées, différents parkings sont disponibes :
André Brun, parc de Jocondiac, gymnase Marchessoux...



DISPOSITIONS PRISES EN RAISON DU FEU D'ARTIFICE :

- **Le stationnement est interdit rue Jules Ferry (zone rouge) :**
  la veille à partir de 18h et toute la journée du samedi 28 novembre.
- **Le périmètre de sécurité de 15 mètres sera interdit (passants/véhicules) (zone orange) :**
  de 18h à 18h45 (le temps du tir du feu d'artifice) le samedi 28 novembre.
- **Pour les riverains, il est conseillé de rentrer les animaux de compagnie au domicile au plus tard à 18h15 pour éviter que le bruit du feu d'artifice ne les effraie.**

Merci de votre compréhension.